

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

|  |
| --- |
| **WG UPR 27 – Tunisie*****Intervention de la Belgique***2 mai 2017 |

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous remercions la délégation tunisienne pour sa présentation et lui souhaitons plein succès pour ce 3e EPU.

La Belgique reconnaît et salue les avancées observées en Tunisie en matière des droits de l’Homme depuis son dernier Examen Périodique Universel, notamment le renforcement du cadre législatif suite à l’adoption de la Constitution en 2014 et la mise en place d’un cadre institutionnel favorable au respect des droits de l’Homme. Ceci constitue des acquis importants qu’il est nécessaire de consolider et de renforcer encore.

La coopération et l’engagement de la Tunisie avec les mécanismes internationaux des droits de l’Homme, y compris les procédures spéciales et les Organes conventionnels, sont aussi des exemples à suivre. La Belgique apprécie également les efforts déployés par la Tunisie pour mettre en œuvre les recommandations acceptées lors de l’examen précédent et l’encourage à les poursuivre.

Plusieurs défis restent cependant encore à relever, notamment en matière de discriminations à l’égard des femmes et des LGBTI. Dans ce contexte, la Belgique recommande :

**R1.** d’abroger l’article 230 du Code pénal pénalisant les rapports sexuels entre personnes de même sexe ;

**R2.** d’accélérer l’adoption d’une loi de portée générale sur la violence faite aux femmes et aux filles, criminalisant toutes les formes de violence, y compris la violence domestique et le viol conjugal et garantissant l’accès à la justice.

**R3.** d’abrogerles articles 227bis et 239 du Code pénal afin d’empêcher les auteurs de viol et d’enlèvement d’échapper aux poursuites en épousant leur victime adolescente.

Je vous remercie, Monsieur le Président.